

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JANVIER 2025**

**Etaient présents sous la présidence de Mme le Maire Marie-Reine FISCHER**

Membres présents :

Mesdames et Monsieur les Adjointes : Aimée SAUMON – Dominique CHRISTOPHE – Valérie BARTH- Gilles BERTRAND

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : - Pascal CARRIER - Claire EYLER - Laurent JUSZCZAK- Géraldine STRUB- Jocelyne TABOGA-Florent WEBER

Absent excusé :

Denis BECHER

Danielle CARABIN avec pouvoir à Mme le Maire

Eric PULBY

Virginie WAELDIN avec pouvoir à Florent Weber

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 16 décembre 2024
3. DETR 2025 : demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle
4. Fonds vert : demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle
5. Région Grand Est : demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle
6. Fonds communal Alsace : Demande de subvention pour la réalisation d'un Pumptrack
7. Etat de prévision des coupes et travaux de l'ONF pour 2025
8. Adhésion au groupement de commandes du CDG 67 pour la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels
9. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20H00 et passe à l'ordre du jour tel que prévu.

### **1°-2025-01 Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Aimée SAUMON est désignée secrétaire de séance **A L'UNANIMITE.**

### **2°-2025-02 Approbation du PV du 16 décembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2024 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

**3°- 2025- 03-DETR 2025 : demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle**

Il est demandé au Conseil Municipal dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'école maternelle d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR avec un plan de financement établi pour une dépense de 95 954,63 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE A L'UNANIMITE** de faire procéder à des travaux de rénovation énergétique dans le bâtiment de l'école maternelle,

**CHARGE** Madame le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR selon un plan de financement évalué à 95 954.63 € de dépenses dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses</b>		
<b>Objet</b>	<b>Prix HT</b>	<b>Prix TTC</b>
Installation d'une chaudière gaz à condensation	28 189.80€	33 827.76€
Isolation chaudière	2 563.50€	3 076.20€
Isolation des murs extérieurs	58 368.00€	70 041.60€
Pose et fourniture des menuiseries extérieures	6 833.33€	8 200.00€
<b>TOTAL</b>	<b>95 954.63€</b>	<b>115 145.56€</b>

<b>Recettes</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HT</b>
DETR	30%	28 786.39€
Fonds Vert	30%	28 786.39€
Région Grand'Est	20%	19 190.92€
Autofinancement	20%	19 190.92€
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>95 954.63€</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document dans cette affaire.

**4°- 2025- 04-Fonds vert : demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle**

Il est demandé au Conseil Municipal dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'école maternelle d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert avec un plan de financement établi pour une dépense de 95 954,63 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE A L'UNANIMITE** de faire procéder à des travaux de rénovation énergétique dans le bâtiment de l'école maternelle,

**CHARGE** Madame le Maire de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert selon un plan de financement évalué à 95 954.63 € de dépenses dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses</b>		
<b>Objet</b>	<b>Prix HT</b>	<b>Prix TTC</b>
Installation d'une chaudière gaz à condensation	28 189.80€	33 827.76€
Isolation chaudière	2 563.50€	3 076.20€
Isolation des murs extérieurs	58 368.00€	70 041.60€
Pose et fourniture des menuiseries extérieures	6 833.33€	8 200.00€
<b>TOTAL</b>	<b>95 954.63€</b>	<b>115 145.56€</b>

<b>Recettes</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HT</b>
DETR	30%	28 786.39€
Fonds Vert	30%	28 786.39€
Région Grand'Est	20%	19 190.92€
Autofinancement	20%	19 190.92€
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>95 954.63€</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document dans cette affaire.

**5°- 2025-05- Région Grand Est : demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle**

Il est demandé au Conseil Municipal dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'école maternelle d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est avec un plan de financement établi pour une dépense de 95 954,63 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE A L'UNANIMITE** de faire procéder à des travaux de rénovation énergétique dans le bâtiment de l'école maternelle,

**CHARGE** Madame le Maire de solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est selon un plan de financement évalué à 95 954.63 € de dépenses dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses</b>		
<b>Objet</b>	<b>Prix HT</b>	<b>Prix TTC</b>
Installation d'une chaudière gaz à condensation	28 189.80€	33 827.76€
Isolation chaudière	2 563.50€	3 076.20€
Isolation des murs extérieurs	58 368.00€	70 041.60€
Pose et fourniture des menuiseries extérieures	6 833.33€	8 200.00€
<b>TOTAL</b>	<b>95 954.63€</b>	<b>115 145.56€</b>

<b>Recettes</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HT</b>
DETR	30%	28 786.39€
Fonds Vert	30%	28 786.39€
Région Grand'Est	20%	19 190.92€
Autofinancement	20%	19 190.92€
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>95 954.63€</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document dans cette affaire.

## **6°- 2025-06- Fonds communal Alsace : Demande de subvention pour la réalisation d'un Pumptrack**

Mme le Maire expose que des études internes ont débutées en vue de la réalisation d'un Pumptrack.

Elle rappelle que le Pumptrack est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et des virages relevés qui peut être utilisé avec différents équipement sportifs.

Pour étendre la pratique sportive destinée aux jeunes de la commune, la municipalité souhaite offrir une nouvelle pratique innovante, ludique et sportive ouverte à tous.

Le coût du projet est évalué au maximum à 150 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal dans le cadre de ce projet d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Communal Alsace avec un plan de financement établi pour une dépense de 150 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE A L'UNANIMITE** la création d'un Pumptrack,

**CHARGE** Madame le Maire de solliciter une subvention au titre du Fonds Communal Alsace selon un plan de financement évalué à 150 000 € de dépenses,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document dans cette affaire.

## **7°-2025-07-Etat de prévision des coupes et travaux de l'ONF pour 2025**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de prévision des coupes et travaux prévus en forêt communale pour 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** à l'unanimité l'état prévisionnel des coupes de bois non façonnées pour un montant estimatif de recettes nettes hors honoraires de 76 580 € pour un volume total de 2 116 m<sup>3</sup>,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer et approuver par voie de convention ou de devis les travaux d'exploitation et patrimoniaux dans la limite des crédits ouverts au budget primitif 2025,

**PRECISE** que les différents travaux du programme présenté seront uniquement effectués après approbation et signature de Madame le Maire au fur et à mesure des nécessités ainsi que des dispositions financières.

## **8°- 2025-08-Adhésion au groupement de commandes du CDG 67 pour la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels**

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**Vu** l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et à la mise œuvre des actions de prévention ainsi que des méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

**Vu** l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur l'obligation de tout employeur, de transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents placés sous sa responsabilité ;

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7 ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 3 juillet 2024 proposant la constitution d'un groupement de commandes pour la mise à jour des Documents Uniques d'évaluation des risques professionnels,

**Considérant** que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

**Considérant** que la Mairie de Dinsheim sur Bruche, dispose d'un document unique et que, en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail, sa mise à jour régulière est obligatoire ;

**Considérant** que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement de ces collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour de leur Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

**Considérant** que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour leur Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée ;

**Considérant** la proposition de Mme le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, et notamment les articles L2113-6 et 2113-7, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.

La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le tableau de définition des besoins.

**Précise** que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

## **9- Divers**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal des dates :

- **25 février 2025** : Réunion bio-déchets à 19h
- **15 mars 2025** : Carnaval des parents d'élèves
- **05 avril 2025** : Chasse aux œufs
- **15 avril 2025** : Remise des prix du fleurissement
- **26 avril 2025** : Nettoyage de printemps
- **21 juin 2025** : Fête de la Musique
- **6 juillet 2025** : Fête communale
- **29 / 30 novembre 2025** : Marché de Noël
- **07 décembre 2025** : Fête des Aînés
- **13 décembre 2025** : Distribution des colis